



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DU MARDI 9 MAI 2023

INVITES : Madame HUBERT (APIJ - Agence Pour l'Immobilier de la Justice)

Mari SAVARY et Clément DESPRES (Chargé.e.s de projet - Direction de l'Habitat et du Renouvellement Urbain - Est-Ensemble).

EXCUSEE : Nathalie LELEU (Conseillère Municipale)

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 35

DOSSIER COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE (CNDA) ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF (TA)

Lors du dernier Conseil de Quartier, des échanges ont permis d'identifier plusieurs questions sur l'arrivée de cette structure juridique en lieu et place de l'AFPA rue Joliot Curie. Questions portant essentiellement sur l'accueil des requérants et sur une arrivée massive de salariés et d'intervenants. Le collectif d'animation avait proposé d'inviter un représentant de l'APIJ.

Madame HUBERT a accepté de venir répondre aux questions des habitants et d'apporter plusieurs précisions.

L'APIJ est un établissement public qui intervient sur des opérations immobilières pour le compte du Ministère de la justice. Elle est missionnée par le Conseil d'Etat pour mettre en place une structure immobilière sur l'ancien site AFPA, propriété de l'Etat. Cette structure accueillera le TA et la CNDA actuellement installés dans 2 immeubles du bas Montreuil (quartier Robespierre et République).

Mme Hubert précise que l'APIJ intervient sur la partie immobilière et non sur le fonctionnement de ces 2 juridictions.

La CNDA est une juridiction de « seconde instance » qui examine en appel les dossiers des demandeurs d'asile rejetés en première instance par l'OFPRA.

A l'heure actuelle, les démolitions sont en cours d'achèvement. Le projet immobilier est en phase d'étude.

La surface construite devrait être de 22 000 m² contre 19 000 m² pour l'AFPA.

Le nombre de postes de travail prévus pour la CNDA est de 932 avec une présence d'environ 600 personnes par jour. Pour le TA le nombre de postes est d'environ 200 personnes. A ces chiffres, il faut rajouter les avocats, les accompagnateurs, les requérants. Ce qui devrait entraîner une fréquentation supplémentaire sur le secteur de 1 000 à 1 300 personnes quotidiennement.

Il est prévu une centaine de places de parking et 50 places pour les vélos. La grande majorité des salariés devrait venir en transports en commun. Une étude réalisée en 2020 sur les sites actuels confirmerait ces chiffres. Le Conseil de Quartier demande la possibilité d'avoir cette étude. Plusieurs habitants font part de leur inquiétude sur ce sujet, le stationnement sur le quartier étant déjà saturé. Concernant les moyens de transports en commun, depuis le début des discussions sur le NPNRU, les habitants demandent l'étude pour une mise en place de moyens supplémentaires. Clément Despres répond qu'à ce jour le dossier n'a pas avancé et qu'à sa connaissance rien n'est prévu pour l'instant. Les habitants insistent sur le fait que les lignes de bus actuelles sont à certaines heures saturées et font part de leurs inquiétudes.

La mise en place de navettes vers les stations de métro ou autres accès est du ressort de la structure judiciaire et non de IDF MOBILITE.

Concernant l'accueil des requérants, Madame Hubert précise que dans le dossier du projet, il n'y a pas de lieu d'accueil spécifique prévu en dehors d'une petite cafétaria. Les audiences étant estimées à une trentaine de minutes, les requérants n'ont pas vocation à rester sur le quartier. Les habitants répondent que les requérants venant de tout le territoire, certains arriveront la veille ou tôt le matin, qu'ils devront se restaurer, avoir accès à des sanitaires. A ce jour rien n'est prévu.

Actuellement, dans le secteur où sont installées ces 2 structures, il semble que des tentes soient montées par les requérants pour pallier l'absence de lieu d'accueil.

Situation inacceptable pour les personnes présentes, tant pour les habitants du quartier que pour les requérants.

Un habitant fait remarquer que le monde associatif ne peut pallier en continu à l'absence de l'Etat.

Plusieurs personnes se demandent pourquoi toutes ces questions qui paraissent simplement évidentes n'ont pas été traitées dès le lancement du projet. Pourquoi un projet aussi important n'a pas fait l'objet de discussion avec les habitants ni d'études d'impact rendues publiques. Il est rappelé qu'au départ la ville n'était pas favorable à ce projet imposé par l'Etat.

Une habitante fait part de son incompréhension sur ce projet national alors que tout le monde parle de décentralisation. La future loi sur l'immigration pourrait modifier certaines données mais elle est actuellement au point mort.

Suite à une question, il est précisé que le traitement des déchets générés par ce site fera l'objet d'un contrat avec une société privée.

Les travaux de construction devraient commencer vers février 2024 pour une ouverture à l'automne 2026.

L'accès principal au TA se fera côté rue Joliot Curie, l'accès principal à la CNDA se fera à partir de la place Charles de Gaulle. Pour les travaux, l'essentiel du trafic camion devrait se faire coté place Charles de Gaulle.

Il est demandé à Madame Hubert de faire remonter toutes les interrogations et inquiétudes à sa hiérarchie.

DOSSIER NPNRU

Clément Després rappelle la signature de la convention ANRU ainsi que la validation de la rénovation de la tour rue Maurice Chevalier avec un projet ambitieux : 70 000 euros par logement en moyenne. Les 3 premiers niveaux seront consacrés à des espaces médicaux, paramédicaux ou associatifs. Ce qui implique le relogement de 12 familles.

Deux habitants de la tour expliquent la situation d'abandon dans lequel se trouvent les locataires et l'état catastrophique de cet immeuble. Les habitants ne peuvent attendre la réhabilitation qui n'interviendra qu'après la fin de la réhabilitation des autres immeubles. Ils demandent des travaux significatifs en urgence. Une pétition a été transmise aux responsables d'Est-Ensemble Habitat.

75% des habitants souhaiteraient partir. Il est demandé que tous les habitants de la Tour puissent avoir le choix de partir ou rester.

Un habitant rappelle que si la démolition avait été choisie, aucune construction n'aurait pu se faire sur ce lieu, avec pour conséquence la suppression d'une cinquantaine de logements.

Concernant la réhabilitation du Clos Français, elle devait commencer en mars dernier. L'entreprise chargée des travaux a mis en place des algécos avec, entre autres, un point d'information pour les habitants. Un algéco a été vandalisé ce qui a entraîné l'exercice du droit de retrait par l'entreprise. Cela a comme conséquence l'arrêt du chantier. Des « négociations » sont en cours.

Les travaux devaient commencer par la barre du 7 au 11 : 11,80 % des états des lieux ont été effectués.

Concernant la démolition du 13 au 33 rue du Clos Français : sur les 83 familles à reloger, 13 dossiers sont réglés, 3 familles sont en départ volontaire, 6 dossiers sont en cours. Il reste environ 2 ans pour solutionner l'ensemble des relogements, avant les démolitions fin 2025.

Concernant les logements de Logirep : la réhabilitation des Tours Lénine avance : réunions de concertation régulières avec l'Amicale des Locataires.

Pour la Résidence Delpèche-Libération, actuellement travaux sur les ascenseurs qui sont totalement remplacés : cela va prendre environ 1 an. La réhabilitation suivra.

Marie Savary et Clément Després sont questionnés sur le calendrier.

Concernant l'immeuble I3F (en face du théâtre de la Noue), l'ANRU devrait donner un retour dans l'été.

Concernant la zone « Théâtre, Galerie, Chapelle », un architecte/urbaniste devrait être choisi début 2024. La concertation devrait démarrer après cette nomination.

Clément Després préfère attendre d'avoir un calendrier fiabilisé avant de donner des dates plus précises.

Il rappelle que la permanence pour informer les habitants a lieu le 4^e mardi du mois de 17 à 19 heures dans un algeco.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER :
MARDI 13 JUIN 2023 à 20 h
Maison de Quartier Annie Fratellini

Un droit de réponse est ouvert à toute personne physique ou morale, nommément citée ou pas et nous nous engageons à le publier.